REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 105 DU 08 AOUT 2018 PORTANT NOMINATION D'UN SECRETAIRE PERMANENT ET D'UN ASSISTANT DU MINISTRE AU MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/126 du 23 avril 2012 portant Révision du décret n°100/136 du 16 mai 2011 portant Missions, Organisation et Fonctionnement d'une Coordination d'un Cabinet Ministériel ;

Vu le Décret n° 100/127 du 23 avril 2012 portant Révision du décret n°100/137 du 16 mai 2011 portant Missions, Organisation et Fonctionnement d'un Secrétariat Permanent ;

Vu le Décret n° 100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du décret n°100/029 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/081 du 20 juillet 2018 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération du Développement Economique ;

Sur proposition du Ministre des Finances, du Budget et de la Coopération du Développement Economique ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommée Secrétaire Permanent :

Madame Marie Salomé NDABAHARIYE.

Article 2 : Est nommé Assistant du Ministre :

Monsieur Liévin GAKWABU.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le Ministre des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 8 août 2018,

Pierre NKURUNZIZA.

8.8.2018

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Dr Joseph BUTORE.

LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,

Dr Domitien NDIHOKUBWAYO.